



Département des Landes

République Française

MAIRIE DE TARTAS**DECISION****N° 2017 - 17*****Réaménagement des guichets du stade de Rugby*****LE MAIRE DE TARTAS (Landes),**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 21 septembre 2015 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

VU les avis d'appel public à la concurrence n° 2017-4 publié le 31 mars 2017 sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics <https://marchespublics.land.es.public.org> et dans le travailleur landais pour le réaménagement des guichets du stade de rugby**CONSIDERANT** les offres reçues à la date du 14/04/2017 à 12 h00 le cabinet ARCAD architecture, maître d'oeuvre, a décidé de mener une négociation avec les entreprises conformément au règlement de la consultation**CONSIDERANT** qu'à l'issue de la négociation qu'il a menée avec les entreprises, le cabinet ARCAD a présenté un rapport d'analyse en date 29 octobre 2017 présentant les meilleures offres à savoir : Joel LESCA pour le lot 1 (gros oeuvre) - TSMP pour les lots 2 et 3 (structure métallique et serrurerie) - SERTELEC pour le lot 4 (électricité) - MORLAES pour le lot 5 (peintures)**DÉCIDE****Article 1^{er}** : D'attribuer les travaux de réaménagement des guichets du stade de rugby comme suit :

- **lot 1 (gros oeuvre)** : Entreprise SAS Joel LESCA 40400 TARTAS pour un montant de 10 482.43 € HT soit 12 578.92 € TTC
- **lots 2 et 3 (structure métallique et serrurerie)** : Entreprise TSMP 40180 NARROSSE pour un montant de 25 920.00 € HT soit 31 104.00 € TTC
- **lot 4 (électricité)** : Entreprise SERTELEC 40000 MONT DE MARSAN pour un montant de 2 690.93 € HT soit 3 229.12 € TTC
- **lot 5 (peintures)** : SARL MORLAES 40400 TARTAS pour un montant de 3 936.50 € HT soit 4 723.80 € TTC



Article 2 : Le coût global des travaux pour les 5 lots s'élève donc à un total de **43 029.86 € HT soit 51 635.83 € TTC**

Article 3 : La présente décision sera adressée à M. le Préfet.

Fait à Tartas, le 31 octobre 2017

Le Maire,



J-F. BROQUÈRES